



Communiqué de presse – 23 février 2014

Liste rouge : SOS Flore menacée

Les Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central présentent les 23 et 24 février la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes en conférence de presse puis à l'ensemble des acteurs de la flore de la région.

Cette Liste rouge régionale s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de conservation menée par les acteurs locaux. Elle constitue à ce jour un inventaire complet du risque d'extinction des espèces en Rhône-Alpes et des menaces auxquelles elles sont confrontées. Elle permet d'identifier les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation et fournit une base scientifique cohérente pour guider les politiques publiques à venir portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

CONTACTS PRESSE

Stéphane Perera
CBN Massif central
04 71 77 55 73
06 161 161 23
stephane.perera@cbnmc.fr

Sophie Bissuel
CBN alpin
04 92 53 04 91
s.bissuel@cbn-alpin.fr

« La Liste rouge des espèces menacées est l'outil de référence pour évaluer l'état de conservation et le risque d'extinction des espèces » déclare Ornella Kristo, chargée de mission du Pôle d'information Flore-Habitats (PIFH) et animatrice de la démarche en Rhône-Alpes. On apprend ainsi que **17 % des espèces évaluées (soit 573 plantes) sont menacées**. Cette proportion monte à 23 % si l'on ajoute les plantes quasi menacées. **Une centaine d'entre elles sont en danger critique et 32 non jamais été revues**. Enfin, **cinq espèces ont définitivement disparu de la région et deux sont éteintes à l'état sauvage**. Cette liste rouge met aussi l'accent sur l'évolution nécessaire des politiques de préservation puisque **60 % des taxons évalués comme menacés ne bénéficient d'aucune protection réglementaire**.

C'est sans aucun doute les plantes des zones humides et des pelouses maigres d'altitude qui ont le plus souffert : 350 d'entre elles sont menacées. Les menaces y sont aussi bien liées à l'intensification des pratiques agricoles (surpâturage, mise en culture etc.) qu'à la déprise agricole (abandon de l'activité agricole, fermeture des milieux...), aux activités de loisirs et à la cueillette, ou encore à l'aménagement du territoire et à l'urbanisation...



Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), les CBN ont effectué ce fastidieux travail d'évaluation pendant deux ans (2011 et 2012). Ainsi, sur la base d'environ **4 300 000 observations floristiques disponibles** (dont plus de 80 % postérieures à 1990) et d'un catalogue floristique régional argumenté indiquant notamment la rareté régionale et les critères d'indigénat, les botanistes des CBN ont entrepris cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. **Ces experts ont examiné, pour plus de 3 300 plantes**, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

Les chiffres clés :

- 4 137 espèces végétales recensées en Rhône-Alpes (60 à 75 % de la flore métropolitaine) ;
- 3 183 espèces indigènes (installées sur le territoire sans l'aide de l'homme) ;
- 4,3 millions de données floristiques analysées ;
- 2 ans de travail d'évaluation ;
- 60 % de la flore peu ou pas menacée ;
- 573 plantes menacées de disparition en Rhône-Alpes, soit quasiment 1/4 de la flore évaluée ;
- 7 espèces ont disparu ou non jamais été revues ;
- 60 % des taxons menacés ne bénéficient d'aucune protection réglementaire ;
- les plantes des pelouses et des zones humides sont les plus menacées ;
- les plantes sont principalement menacées par l'urbanisation et l'évolution des pratiques agricoles.

CONTACTS PRESSE

Stéphane Perera
CBN Massif central
04 71 77 55 73
06 161 161 23
stephane.perera@cbnmc.fr

Sophie Bissuel
CBN alpin
04 92 53 04 91
s.bissuel@cbn-alpin.fr

Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique... sont à l'origine d'une vague d'extinction des espèces animales et végétales dont la rapidité s'avère sans précédent. À cet égard, depuis près de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la Liste rouge mondiale des espèces menacées grâce au travail des 7500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces.



Déjà, près de 60 000 espèces, parmi les 1,8 millions d'espèces aujourd'hui connues, ont fait l'objet d'une analyse visant à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer leur risque d'extinction, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

À l'échelle de la France, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une Liste rouge nationale des espèces menacées en France. Lancée en 2007, la liste rouge nationale se déclinant en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie) pointe les 756 espèces menacées (en particulier en outre-mer) plaçant la France parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Ainsi, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges régionales ont vu le jour : comme à l'échelle du territoire national, celles-ci permettent de fournir des inventaires d'espèces menacées à l'échelle de la région, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un outil scientifique solide et argumenté.

CONTACTS PRESSE

Stéphane Perera

CBN Massif central

04 71 77 55 73

06 161 161 23

stephane.perera@cbnmc.fr

Sophie Bissuel

CBN alpin

04 92 53 04 91

s.bissuel@cbn-alpin.fr

En 2012 la DREAL et la Région Rhône-Alpes ont confié aux Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central, la révision de la Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes. Cette révision a été menée de manière concertée avec les partenaires régionaux à travers la mise en place d'un groupe de travail « flore » animé par le Pôle d'information flore-habitats.